

Compte rendu de la CAPC du 22 septembre 2016
Mise en compétition d'emplois d'IR1 (2ème tour)

**Public et privé, parce que
c'est pas la même chose ?**

Cette CAPC était présidée par Fabienne DEBAUX, cheffe de la division A à la DG, assisté d'Alexis LOPES, chef du bureau A/2.

L'USD-FO a fait une déclaration préalable par l'intermédiaire de son Président, sur l'évolution de la doctrine d'emploi des cadres supérieurs (à partir d'IR1) et sur le fait que l'administration ne pourvoierait pas tous les postes correspondant aux ratios PRO-PRO (promus/promouvables). M/ Blanc a répondu qu'il est prêt à réfléchir en 2015 sur la doctrine d'emploi, notamment sur la revalorisation de certains postes managériaux, dont on constate qu'ils sont peu demandés au fil des CAPC (souhaitant qu'on se retrouve "en eau calme" en 2015 !!!).

I. Approbation de trois procès-verbaux

PV de la CAPC du 10 avril 2015, du 4 février 2016 et du 12 avril 2016 approuvés à l'unanimité

II. Examen d'une candidature externe

La CAPC a été saisie d'une demande de détachement d'une attachée principale de l'Education nationale pour être affectée à l'EPA Masse en tant qu'IR2 1^{er} échelon. En effet, une enquête interne à la douane avait été lancée en février-mars 2016 et aucune candidature ne s'était proposée. De ce fait, le poste a été mis en compétition sur la BIEP (Bourse Interministérielle de l'Emploi Public). Dans ce contexte, Solidaires a voté pour ce recrutement (d'une année renouvelable).

III. Mise en compétition d'emplois d'IR1

Dans le cadre de l'enquête A2 n°4461 du 01/08/2016, 19 postes "géographiques" étaient proposés, auxquels il faut ajouter 8 postes de promotion retraite, 4 postes d'experts DG, 1 poste d'expert informaticien et 1 poste d'expert ODJ. 57 candidatures ont été déposées, dont 2 non recevables.

Aucune candidature n'a été émise pour les postes suivants :

- CSDS, Chef de service encadrant une très grande unité : Roissy BSE T2BD et Paris BSITM.

En principe, ces deux postes seront proposés dans le cadre de la prochaine enquête IR2/IR3.

Le poste de chef de bureau de Degrad-des-Cannes n'a pas été pourvu, un candidat ayant été écarté par l'administration, l'autre candidat ayant bénéficié d'un meilleur choix.

Pour les 16 autres postes géographiques, 5 IR1 occupent ces postes en mutation et 11 IR2 bénéficient d'une promotion IR1. Solidaires ne vote pas pour les IR1. En ce qui concerne les IR2, Solidaires a voté Pour dans 10 cas, contre dans le seul cas où l'administration n'a pas retenu le candidat le mieux placé.

Pour les 8 postes de promotion retraite, il y avait 8 candidats, seuls 7 ont été retenus, le huitième étant atteint par la limite d'âge. Solidaires a voté Pour cette liste.

En ce qui concerne les 4 postes d'expert DG, l'administration a écarté le premier et retenu les candidatures des 4 suivants. Compte tenu du contexte, Solidaires s'est abstenu.

Même chose pour l'expert informatique où le premier a été écarté au bénéfice du deuxième. Même abstention de Solidaires.

Enfin, l'expert ODJ n'a posé aucune difficulté, 1 seul candidat postulant. Vote Pour de Solidaires.

Dans la note d'organisation, au niveau du chapitre "Postes de chef de service" et du paragraphe "Postes à profil particulier", l'administration a indiqué "les candidats intéressés sont invités à **prendre contact impérativement avec le chef de service...**". Dans cette CAPC, l'administration avait commencé par écartier un candidat mieux placé au motif qu'il n'avait pas respecté cette disposition. Après de longues discussions, les OS ont obtenu, qu'exceptionnellement, ce candidat soit finalement retenu, tout en précisant qu'aucune nouvelle tolérance de cette nature ne sera admise à l'avenir.

Solidaires a dénoncé fermement ce dispositif comme ne respectant pas les dispositions légales et comme mettant en place une forme d'entretien professionnel qui relève plus du secteur privé que du statut de la fonction publique. Néanmoins, clairement l'administration a l'intention de poursuivre dans cette voie. Dans ce contexte, nous recommandons aux futurs candidats de respecter cette exigence, pour ne pas être stupidement écartés (ou alors de se préparer à aller devant le TA !).

Remarque : le ratio promu/promouvables (Pro/Pro) est de 13% en 2016 pour les IR1, ce qui permettait de nommer 72 agents. Au final, après les 21 nommés au premier semestre, cette CAPC a promu 24 nouveaux agents, ce qui n'aboutit qu'à un total de 45, soit 62,5% du total possible, ce que Solidaires déplore.

Solidaires Douanes était représenté par Philippe REYNAUD (titulaire) et Jacques CHEMINET (suppléant). Pour plus de précisions, n'hésitez pas à les contacter.